
Annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Murat (Cantal), lors de la séance du 23 nivôse an II (12 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Murat (Cantal), lors de la séance du 23 nivôse an II (12 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 245;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35943_t2_0245_0000_15

Fichier pdf généré le 15/05/2023

sont fait entendre de toute part, et presse la Convention de rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait affermi sur des bases inébranlables la liberté et l'égalité (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

12

L'agent national du district de Valognes écrit du 3 nivôse, que la vente des biens provenant des émigrés se fait avec une ardeur vraiment patriotique : différentes parties de ces biens, estimées 31,250 liv., ont été vendues 72,827 liv. (3).

Insertion au bulletin (4).

[Valognes, 3 niv. II] (5)

« Citoyen président,

Tu n'apprendras pas sans intérêt l'ardeur patriotique que nos zélés Montagnards viennent de déployer dans l'enchère et la première vente de biens d'émigrés qui a eu lieu le 28 frimaire par devant l'administration du district de Valognes.

La totalité des différentes estimations et produits de vente t'en fera connaître aisément le résultat, l'estimation se montait à 31 250 l. et la vente s'est portée par la chaleur des enchères à 72 827 l.

Dis à la Convention que si le district de Valognes dont je suis l'organe a été tardif dans la vente des biens des émigrés, ce retard provient plutôt des difficultés de les lotir à l'avantage des Sans-Culottes, que de toute autre cause : Apprends lui qu'elles sont aplanies et que son activité à en poursuivre la vente me fera sous peu t'en annoncer de nouveaux résultats non moins satisfaisants. Salut et Fraternité ».

G. S. BITOUZÉ (agent nat.).

13

La société révolutionnaire de Paimpol applaudit à la loi relative au gouvernement révolutionnaire, engage la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix, annonce que sa commune, où l'on n'a jamais connu ni émigration, ni rébellion, a donné 400 défenseurs à la République, sur une population de 1748 âmes; que tout récemment elle a offert 164 paires de souliers, 24 chemises, 12 paires de bas, et enfin toutes les selles, brides et bottes dont elle étoit en possession (6).

(Applaudissements) (7).

(1) P.V., XXIX, 183. Mention dans *J. Matin*, n° 525; *M.U.*, XXXV, 378, *C. Eg.*, p. 98 (L'indre, pour Reims).

(2) Bⁱⁿ, 23 niv.

(3) P.V., XXIX, 183. Mention dans *M.U.*, XXXV, 378; *J. Sablier*, n° 1073; *C. Eg.*, p. 98; *Ann. Patr.*, p. 1693; *J. Fr.*, n° 476.

(4) Bⁱⁿ, 23 niv.

(5) C. 288, pl. 886, p. 37.

(6) P.V., XXIX, 183. Mention dans *M.U.*, XXXV, 376; *J. Matin*, n° 525; *C. Eg.*, p. 97; *Ann. patr.*, p. 1693; *J. Sablier*, n° 1073; *Ann. R.F.*, n° 45; *Audit. nat.*, n° 477; *J. Fr.*, n° 476; *Mess. soir*, n° 513; *J. Paris*, p. 1525.

(7) *M.U.*, 376.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Paimpol, 5 niv. II] (2)

« Mandataires du Peuple,

Nous applaudissons à la loi qui nous donne un gouvernement sage et devenu si nécessaire; déjà en confondant l'intrigue, elle a dispersé les brigands.

Ne quittez pas le timon de l'état pendant que la République aura un ennemi à combattre.

Haine aux tyrans, guerre aux despotes, force au gouvernement révolutionnaire, voilà notre profession de foi.

Paimpol n'a fourni ni émigré, ni rebelle : Fort de son union qui ne fut jamais troublée, ses forces furent toujours disponibles et se portèrent où la tranquillité publique fut menacée. Sa faible population de 1748 âmes fournit environ 400 défenseurs aux armées de la République.

Depuis deux mois, il ne reste pas dans cette cité un célibataire de 18 à 40 ans, en état de porter les armes. Les pères de famille forment la majeure partie de la garnison de Bréhat; d'autres ont été combattre les brigands. Si chaque commune en pouvait dire autant, la terre de la Liberté serait déjà purgée du dernier ennemi de la République.

Jamais les besoins de l'état ne furent calculés sur la faiblesse de nos fortunes; parler de nos dons patriotiques, ce serait affaiblir le prix que nous attachons à aller au-devant des besoins de la patrie; mais si un exemple pouvait réveiller les égoïstes, nous dirions que depuis un mois nous avons encore donné 164 paires de souliers, 24 chemises et 12 paires de bas; Qu'ayant connu les besoins de la cavalerie, nous nous sommes privés de nos selles, brides et bottes, que nous ne pensons à aucun besoin personnel, quand ceux de la patrie nous sont connus.

Vive la République. »

COROUGE l'ainé (présid.), RIOLLAY (secrét.),
RIWEAU (secrét.).

14

Les administrateurs du district de Murat, département du Cantal, écrivent du 7 nivôse, que des biens provenant des émigrés, estimés 200,759 l., ont été vendus 472,890 liv. (3).

Insertion au bulletin (4).

[Murat, 7 niv. II] (5)

« Citoyens,

Nous avons vendu pendant le mois frimaire pour 472 890 l. des biens d'émigrés. Ces biens n'avoient été estimés que 200 759 l. ».

PUCHAU, ESTIEU, PUCHAU, FEYDIN.

(1) Bⁱⁿ, 23 niv. (suppl⁴).

(2) C. 288, pl. 875, p. 9.

(3) P.V., XXIX, 183. Mention dans *M.U.*, XXXV, 377; *C. Eg.*, p. 98; *J. Sablier*, n° 1073 (Nérac pour Murat); *J. Fr.*, n° 476.

(4) Bⁱⁿ, 23 niv.

(5) C. 288, pl. 886, p. 38.